

Burundi : Les étudiants reprennent les cours après deux mois de grève

APA, 07-05-2014 Bujumbura (Burundi) - Les étudiants de l'Université du Burundi (UB) et de l'Ecole normale supérieure (ENS) ont repris, mercredi, les cours après deux mois de grève déclenchée pour protester contre un décret présidentiel et une ordonnance qui limitaient le nombre d'étudiants devant bénéficier d'une bourse. La mesure a déclenché la veille, au cours d'une assemblée générale des étudiants qui ont, à l'instigation du chef de l'Etat, fait marche arrière en supprimant l'ordonnance ministérielle contestée.

Toutefois, les étudiants demandent au président de la République d'annuler l'article 24 de son décret qui retire définitivement la bourse à tous les redoublants. Les étudiants demandent en outre au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de mettre en application les clauses de la réunion tenue lundi dernier avec les professeurs de l'UB. Au cours de cette réunion où les étudiants ont été convaincus de la nécessité de regagner les amphithéâtres, les professeurs ont proposé que les représentants des étudiants interpellés par la police le 3 mai 2014 soient relâchés. Ils ont également demandé au ministre de continuer à octroyer la bourse aux étudiants qui reprennent l'année jusqu'en octobre 2014, date prévue pour les Etats généraux de l'enseignement supérieur lesquel une orientation claire sur l'octroi de la bourse de manière générale. Burundi : fin de la grève des étudiants et reprise des cours d'après deux mois de grève pour protester contre des changements dans l'octroi des bourses d'études. "Nous proclamons la fin de notre grève et la reprise des cours d'aujourd'hui (...) car nous avons eu satisfaction sur certaines de nos revendications", a déclaré mardi à la presse un des leaders des étudiants, Arsène Arakaza. Les 17.500 étudiants des universités publiques du Burundi avaient lancé une grève illimitée le 12 mars à laquelle le gouvernement avait répondu par la fermeture des établissements. Les étudiants avaient refusé de céder à un ultimatum des autorités leur imposant de se réinscrire sous dix jours, puis les autorités ont suspendu l'essentiel de la réforme contestée. Elle prévoyait notamment la limitation à 8.500 (sur 18.000 diplômés du secondaire en 2013) le nombre d'allocataires des bourses dont bénéficiaient tous les étudiants, parmi lesquels 2.500 seulement auraient bénéficié du taux plein de 31.000 francs burundais (environ 14 euros) mensuels, ainsi que le retrait de la bourse en cas de redoublement. Lundi, le ministre de l'Enseignement supérieur et les professeurs d'université se sont mis d'accord pour "accorder la bourse à tous les étudiants et même aux redoublants, en attendant une solution définitive" à la question des bourses, a indiqué un professeur d'université, ayant requis l'anonymat. "La décision du gouvernement, considérée comme une mesure contre les familles paysannes et pauvres du Burundi était devenue trop impopulaire", a-t-il expliqué. Environ 69% de la population du Burundi vit sous le seuil de pauvreté, mais le gouvernement burundais est confronté à la hausse exponentielle du nombre d'étudiants qui rend l'allocation de bourses à tous les étudiants intenable financièrement à terme.